



Le programme de lutte contre le scolyte de l'orme continue

Le programme de lutte contre le scolyte de l'orme de la Ville de Winnipeg se poursuivra le mardi 12 octobre 2021, si les conditions météorologiques le permettent.

Dans le cadre du programme, on tente de réduire la propagation de la maladie hollandaise de l'orme en luttant contre l'insecte qui la porte.

Le programme se poursuivra dans les secteurs de gestion des insectes 19 (Parc Maple Grove, Parc Normand, River Park South, Centre de Saint-Vital, Vista), 20 (Saint-Vital–Route périphérique Sud), 21 (La Barrière, Parc La Salle, Perrault, Richmond Lakes, Saint-Norbert, Trappistes, Promenade Turnbull) et 31 (Crescentwood, River Heights-Nord, Croissant Wellington).

Au cours du programme, des communiqués d'intérêt public seront publiés le vendredi. Ceux-ci indiqueront les secteurs de gestion des insectes qui seront traités la semaine qui suit.

Les traitements auront lieu entre 5 h et 17 h, si les conditions météorologiques le permettent.

Le produit chimique Pyrate 480 EC^{MD} (chlorpyrifos) sera pulvérisé directement sur les premiers 50 centimètres du tronc des arbres. L'utilisation de ce produit au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le produit sera appliqué par des opérateurs antiparasitaires autorisés, en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral qui figure sur l'étiquette. Cela comprend une nouvelle recommandation établie en 2021 selon laquelle le produit ne doit pas être appliqué lorsqu'il fait plus de 15 °C.

S'inscrire pour recevoir des avis

La Ville peut envoyer des avis automatisés par téléphone et par courriel. Les personnes qui s'inscrivent à ce service recevront des avis quotidiens par téléphone ou par courriel

par rapport aux opérations de lutte contre le scolyte de l'orme. On peut [s'inscrire pour recevoir des avis en ligne](#) ou en [communiquant avec le 311](#).

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements, communiquer avec le 311 ou visiter le [site Web de la Direction de la lutte contre les insectes](#) de la Ville.